



FSC-PC.DEL/38/08
29 October 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union Européenne

PC-FCS No. 36
29 octobre 2008

Déclaration de l'Union européenne sur le « Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées »

L'Union européenne accueille avec une grande satisfaction le "Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées", élaboré par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, en collaboration avec le Centre pour le contrôle des forces armées de Genève (DCAF). Elle rend hommage au travail de longue haleine réalisé par le professeur Ian Leigh et par le Dr Hans Born du DCAF.

L'Union européenne observe que le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a été à l'origine de ce Manuel, en particulier pour ce qui concerne les dispositions portant sur les droits fondamentaux du personnel des forces armées. A travers ce Manuel, l'UE se réjouit donc de voir le Code de conduite renforcé et mis en application de manière concrète.

L'Union européenne espère que ce Manuel incitera l'ensemble des Etats parties à prendre les mesures nécessaires pour que le personnel des forces armées puisse jouir plus efficacement de ses droits.

La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres

ue2008.fr

de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr